

# Aménagement forestier

## Forêt communale de La Tour d'Aigues

Département : Vaucluse



Révision d'aménagement

2014 - 2033

Surface cadastrale : 423.8420 ha

Surface retenue pour la gestion : 423.84 ha

Altitudes extrêmes : 240 m - 500 m

SRA : Méditerranée Provence-Alpes-Côte  
d'Azur méditerranéenne de basse altitude

Région IFN n°920\_

Coteaux de Basse Durance

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	1
<b>CARTES ET ANNEXES</b> .....	2
<b>PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET</b> .....	3
<b><u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u></b> .....	<b>5</b>
<b>1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT</b> .....	<b>5</b>
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT .....	5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS .....	6
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES .....	8
<b>1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS</b> .....	<b>10</b>
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL .....	10
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS .....	14
<b>1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET</b> .....	<b>19</b>
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE .....	19
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	20
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	25
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	26
<b><u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIIONS</u></b> .....	<b>27</b>
<b>2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION</b> .....	<b>27</b>
<b>2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE</b> .....	<b>29</b>
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS .....	29
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE .....	30
<b>2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT</b> .....	<b>31</b>
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	31
2.3.2 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE .....	32
<b>2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION</b> .....	<b>33</b>
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES .....	33
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	35
<b>2.5 PROGRAMME D'ACTIIONS POUR LA PERIODE 2013-2033</b> .....	<b>36</b>
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCIER - CONCESSIONS .....	36
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIIONS PRODUCTION LIGNEUSE .....	36
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	40
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET .....	41
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	44
2.5.6 PROGRAMME D'ACTIIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	44
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIIONS ACTIONS DIVERSES.....	46
2.5.8 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000.....	46
<b><u>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI</u></b> .....	<b>49</b>
<b>3.1 RECAPITULATIFS</b> .....	<b>49</b>
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS .....	50
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL .....	51
<b>3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT</b> .....	<b>52</b>

**Carte de localisation**  
**Carte cadastrale**  
**Carte du nouveau parcellaire**  
**Carte de l'ancien parcellaire (1996)**  
**Cartes de l'environnement administratif**  
**Carte des inventaires et zonages réglementaires environnementaux**  
**Carte des stations**  
**Carte des peuplements+légende**  
**Carte de la desserte et de la fréquentation**  
**Carte des essences objectifs**  
**Cartes des groupes d'aménagement**  
**Carte d'aménagement partie nord**  
**Carte d'aménagement partie sud**  
**Carte de l'entretien des limites**  
**Carte de la DFCI**  
**Carte des unités de gestion**

Annexes :

- Répartition des essences par types de peuplements (1 page)
- Composition en essences des types de peuplements et des critères dendrométriques (2 pages)
- Arrêté de désignation de la ZPS (DREAL/ PACA ; 5 pages avec cartes)
- Arrêté de Protection de Biotope Grands Rapaces (3 pages+ 1 carte)
- Fiche ZNIEFF (DREAL PACA) (4 pages)
- Carte ZNIEFF (DREAL PACA)
- Liste des espèces patrimoniales (CBN Porquerolles)

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

La forêt est constituée de deux entités. La partie la plus importante de la forêt soumise s'étend au coeur du massif du Saint Sépulcre, elle est constituée d'une succession de petite collines et de ravins. La seconde partie la plus au nord, est localisée en piémont du massif de Grambois, en situation de plateau. La forêt comprend une végétation typique de l'étage mésoméditerranéen caractérisée principalement par de jeunes pinèdes claires de Pin d'Alep. D'autres résineux y ont également été introduits dès les années 60 mais ils restent minoritaires sur l'ensemble de la forêt (pins noirs, pins Laricio, pins maritimes, pins Brutia, pins pignons, cyprès). Les milieux ouverts de garrigues à romarin et à chêne Kermès occupent également des surfaces importantes et constituent des milieux intéressants d'un point de vue écologique pour de nombreuses espèces. Les formations de feuillus sur la forêt soumise sont plus rares et constituent souvent des peuplements épars et isolés. Le premier aménagement de la forêt remonte à 1847.

La forêt a été fortement marquée par les nombreux incendies qui ont parcouru le massif par le passé et jusqu'en 1993. De nombreux efforts de reconquête des milieux forestiers ont été menés jusqu'en 1991 par des travaux de plantation (FFN). Toutefois, ils n'ont permis qu'une reconstitution partielle des peuplements du fait de l'utilisation d'essences parfois peu adaptées (Cèdre, Pin noir) aux conditions de station très sèches que l'on rencontre sur une grande partie de la forêt et probablement accentuées par le réchauffement climatique.

Il existe toutefois quelques secteurs sur la forêt où les potentialités forestières sont meilleures. Même si sur l'ensemble de la forêt le niveau de production ligneuse est qualifié de "faible", la production de bois doit demeurer un objectif important et constitue un des engagements fort de l'accord national qui prévoit une dynamisation de la filière bois, en protégeant la biodiversité ordinaire et remarquable.

Par rapport au risque d'incendie, l'application du PDPFCI permet une bonne prise en compte de celui-ci, notamment par le biais de l'entretien des équipements de DFCI et du maintien du pastoralisme sur les BDS, comme le souhaite la commune. Il convient également de souligner le fait que la forêt reste vulnérable face à ce phénomène compte tenu de la proximité de la voie de chemin de fer dans la vallée de la Durance, déjà à l'origine du départ de plusieurs feux.

L'adhésion de la commune au Parc Naturel Régional du Luberon et l'appartenance de la forêt à une ZNIEFF de type 1, à une ZPS (Zone de Protection Spéciale) ainsi qu'à la réserve de biosphère (en grande partie en zone centrale) confirme la sensibilité écologique de celle-ci et justifie son classement en enjeu fort sur 85 % de son territoire.

Concernant la flore, les espèces végétales patrimoniales se situent essentiellement sur les milieux ouverts classés en hors sylviculture. Elle comprend des espèces protégées (Ophrys de Provence) rares et/ou en limite d'aire de répartition (Globulaire vulgaire, Fumana lisse, Orchis maculé, Orobanche du romarin...). Elles ne seront pas directement impactées par la gestion forestière mais les stations connues mériteront une attention particulière notamment lors de la réalisation des opérations de débroussaillage DFCI (Défense de la Forêt Contre L'incendie).

Concernant la faune, de nombreux rapaces patrimoniaux fréquentent la forêt pour leur alimentation (le Circaète Jean le Blanc, le Faucon pèlerin, l'Aigle de Bonelli, l'Aigle royal, la Bondrée apivore, le Vautour percnoptère). Les espèces les plus rupestres nichent plutôt sur la commune voisine de Mirabeau mieux dotée en falaises, par conséquent elles ne devraient pas être affectées par la gestion forestière qui n'impacte pas directement les secteurs sensibles les concernant.

En terme de paysage et d'accueil du public, l'enjeu est local, la fréquentation est faible et la commune ne souhaite pas augmenter les capacités d'accueil actuelles de la forêt, cette dernière ne comprend que des aménagements légers (GR9 sur la parcelle 8 et un parcours de Tir à l'Arc sur la parcelle 1) qui complètent les pistes existantes les plus régulièrement empruntées.

En ce qui concerne les risques naturels, la forêt n'est soumise à aucun risque particulier. A noter toutefois, la présence de formations de calcaires marneux, assez sensibles à l'érosion pour lesquelles on veillera, sur les plus fortes pentes, à limiter l'exploitation des peuplements ou à favoriser si nécessaire l'utilisation de cloisonnements sylvicoles ou d'autres mesures spécifiques. De plus, on y adaptera la pression pastorale.

Les peuplements de Pin d'Alep et de Pin noir (dans une moindre mesure) feront l'objet d'une exploitation en futaie régulière sur 217.21 ha. L'aménagement prévoit notamment des coupes de régénération : d'ensemencement et définitives dans les vieux peuplements des parcelles 1, 2, 3 et 4 et des coupes d'amélioration dans les jeunes futaies des parcelles 1, 3 et 4.

Des travaux de détournage auront lieu dans les perchis de la parcelle 8 et au sein des taillis enrésinés de la parcelle 4.

Des dépressages et nettoiemets ainsi que des cloisonnements devront être réalisés dans les perchis et fourrés gaulis de la parcelle 8.

Les jeunes pins noirs de la parcelle 2 devront faire l'objet de dépressages tardifs.

Conclusion : un bilan financier prévisionnel négatif du fait d'une diminution des recettes liées à la production ligneuse et compte tenu de l'absence de recettes complémentaires (pastoralisme, chasse, concessions..) mais justifié pour le maintien d'un entretien optimum des peuplements et des plantations ainsi que des équipements nécessaires à une bonne gestion (pistes, limites foncières...) et dans un contexte où le risque incendie est important. Le maintien d'une exploitation raisonnée est grandement souhaitée par la collectivité qui désire soutenir la filière bois - énergie au niveau local.

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

La forêt est la propriété de la commune.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Commun
Nom de l'aménagement	Forêt communale de la Tour d'Aigues
Départements de situation	Vaucluse
N°ONF de la région nationale IFN de référence	920 - Coteaux de Basse Durance
DRA ou SRA de référence	Zone Méditerranéenne de Basse Altitude

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Vaucluse	La Tour d'Aigues	423.84

- **Période d'application de l'aménagement**

2014-2033 pour une durée de 20 ans.

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
		433.04	24.12.1847 (Ordonnance royale)		
Forêt communale de la Tour d'Aigues	F170450	423.8420	04 novembre 1996	1996	2010

### Préconisations de l'aménagement de 1996 :

La forêt est intégrée dans une série unique de protection des sols et des paysages et de production de bois d'industrie. Il est prévu de traiter les résineux en futaie régulière ou irrégulière sur certains secteurs (288 ha en sylviculture de Futaie).

Pour les feuillus, il a été prévu un traitement de taillis à révolution de 50 à 60 ans.

Remarque : concernant l'historique de l'application des aménagements antérieurs à 1996 se référer à l'aménagement de 1996.

*Cf. Carte de localisation de la forêt*

*Cf. Carte de l'environnement administratif*

## 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

<b>Surface cadastrale</b>	<b>423.8420</b>	<b>ha, ares centiares</b>
<b>Surface retenue pour la gestion</b>	<b>423.84</b>	<b>ha, ares</b>
<b>Surface boisée en début d'aménagement</b>	<b>383.98</b>	<b>ha, ares</b>
<b>Surface en sylviculture de production</b>	<b>217.21</b>	<b>ha, ares</b>

*Cf. Carte cadastrale.*

- **Etat des lieux**

Il n'y a pas de réelles menaces concernant le foncier, l'entretien des limites tel qu'il est prévu dans le programme d'action constitue un point important pour une gestion durable de la forêt.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

<b>Périmètre concerné</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu d'archivage</b>
	Du 15/06/1846 homologué le 30/08/1858	Rappelé dans l'aménagement de 1996 mais non retrouvé

- **Origine de la propriété forestière**

On ne connaît pas exactement la date d'acquisition de la forêt par la commune, cependant les premiers documents d'archives qui traitent de l'aménagement de la forêt datent de 1847. La forêt fait partie intégrante du patrimoine de la collectivité propriétaire.

- **Parcellaire forestier**

*Cf. Carte du nouveau parcellaire*

Le parcellaire de la forêt a été modifié au cours de cet aménagement afin d'en simplifier la gestion. Il s'appuie d'avantage sur des limites naturelles (fonds de Vallons, crêtes..) ou anthropiques (pistes, chemins...) facilement identifiables sur le terrain.

**Tableau de correspondance entre ancien et nouveau parcellaire ci dessous:**

<b>Correspondance entre ancien et nouveau parcellaire</b>		
Numéro de parcelle	Ancien parcellaire 1996	Surface corrigée (ha)
1	1	63,84
2	26;1,42;1,28p	44,08
3	19;1,20p;1,29p	64,05
4	1,11p;1,12p;1,13;1,14;1,20p;1,21p;1,27;1,28;1,29p;1,30p;1,31p;1,33p;1,34p	79,52
5	1,30p;1,31p;1,32;1,33p	39,36
6	1,34p;1,35;1,36p;1,43p	35,68
7	1,36p;1,37;1,38;1,39;1,40	52,74
8	2,1;2,2;2,3;2,4;2,5;2,6	44,57
		<b>423,84</b>
p: pour partie		

- **Concessions**

#### **Concessions en cours**

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Concession pluriannuelle de pâturage 400 à 600 brebis en fin d'hiver et au printemps à titre gratuit.	07//07/2010 à 2014	320 ha et 58 ha en défens (plaine de Vaumartin, partie sud) à actualiser : Bords de piste à intégrer en priorité, revoir les secteurs à mettre en défens en fonction des objectifs de l'aménagement....Parcelles cadastrales (E72 à E85)
Concession de passage d'une ligne électrique Haute tension (63 000 volts). Montant de la redevance Capitalisé en 1687.	Convention du 02 octobre 1957	E83, E84

Les concessions en forêt publique entrent dans le champ du Régime Forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt, ils peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière. Ils ont toutefois vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

### 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
<b>Fonction principale</b>					
<b>Production ligneuse</b>	206.63	217.21			<i>423.84</i>
		ordinaire	reconnu	fort	
<b>Fonction écologique</b>		44.57	28.87	350.40	<i>423.84</i>
		local	reconnu	fort	
<b>Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)</b>		423.84			<i>423.84</i>
	sans objet	faible	moyen	fort	
<b>Protection contre les risques naturels</b>	423.84				<i>423.84</i>

*Cf. Carte des inventaires et zonages réglementaires*

Au niveau de sa fonction de production ligneuse bien que le maintien d'une gestion forestière soit important sur ce territoire notamment pour favoriser la lutte contre l'incendie, l'ensemble du territoire a été classé en enjeu faible compte tenu du faible capital sur pied des peuplements actuels. Ce classement prend en compte également le fait que le niveau d'accessibilité aux peuplements est parfois limité notamment sur toute la partie sud de la forêt. Il existe toutefois quelques stations de fertilité moyenne qui justifient pleinement le maintien d'une activité sylvicole pour la conservation du patrimoine forestier de la commune.

Par rapport à sa fonction écologique, la forêt a été classée en enjeu "fort" sur 83 % de son territoire, cette surface correspondant au classement en APB (Arrêté de Protection de Biotope). Pour le territoire restant, 11 % de celui-ci est classé en enjeu reconnu car il appartient à la fois à la zone centrale de la réserve de biosphère du Luberon, au Parc Naturel Régional du Luberon, à une Zone de Protection Spéciale (ZPS) ainsi qu' à une ZNIEFF de type 1. Le reste de la forêt (6 %) a été identifié avec un enjeu "faible", il appartient au Parc Naturel et à la zone tampon de la réserve de Biosphère.

Concernant la fonction sociale, elle a été classée en enjeu local. Etant située loin des grands axes touristiques, elle n'est fréquentée que par des promeneurs ou VTTistes, des communes avoisinantes et pour des actions de chasse. Un parcours de tir à l'arc est également utilisé de façon régulière de mars à juin par ses adhérents.

Au niveau paysager en interne, elle ne présente pas de sensibilité particulière. En revanche, elle offre des points de vue intéressants sur les massifs alentours (Sainte Victoire, Alpes...). Elle ne fait l'objet d'aucune mesure de protection particulière, de type site inscrit ou classé.

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
<b>Menaces</b>		
- Problèmes sanitaires graves		En dehors de quelques attaques sur des Pins Brutia dont la nature est à préciser, les peuplements ne présentent pas de problèmes particuliers.
- Déséquilibre grande faune / flore	0	Il n' y a pas de déséquilibre notable concernant la faune sur cette forêt.
- Incendies	423.84	La forêt a été marquée par des incendies importants (1984, 1991). Le maintien et l'entretien des équipements de DFCI préconisés dans le PDPFCI tels que les BDS et les citernes sont à poursuivre pour une bonne protection de la forêt.
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	1.2 ha	Sur le nord-ouest de la forêt, on remarque un décalage entre l'ancien parcellaire forestier et le cadastre actuel (2010) qui semble intégrer par erreur une parcelle privée de 1.2 ha. Concernant ce document d'aménagement nous garderons comme référence l'ancien périmètre forestier qui correspond aux limites relevées sur le terrain (bornes).
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		Le Cèdre de l'Atlas : seuls quelques individus sont présents sur la forêt. L'espèce n'étant pas présente sur des stations lui convenant, elle est vouée à disparaître. Le Pin noir sur les stations les plus sèches est également vulnérable.
<b>Autres éléments</b>		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	80 ha	Toute la partie sud de la forêt est éloignée des principaux axes de desserte et notamment pour un grumier. Toutefois, les secteurs qui présentent les meilleures potentialités ont été conservés en sylviculture.
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		Les quelques secteurs les plus fragiles ont été classés "hors sylviculture".
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		Il n'existe pas de réseau hydrographique permanent sur la forêt.
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		Des traces de places à charbonnières ont été relevées sur la forêt, elles ne nécessitent aucune intervention particulière.
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		Aucun
- Importance sociale ou économique de la chasse	423.84	Elle se pratique de façon régulière sur l'ensemble de la forêt.

- Pastoralisme		A favoriser sur les BDS et sur quelques secteurs bien définis (entrée nord de la forêt) où il joue un rôle important en terme de DFCl et pour l'accueil du public. Il est à exclure sur le reste de la forêt. Il sera nécessaire de reprendre les conventions pastorales pour les rendre compatibles avec le document d'aménagement actuel notamment sur les secteurs qui ont été désignés en régénération et sur ceux où il existe des problèmes d'érosion.
- Pratique de l'affouage		Non
- Contrats Fonds Forestier National en cours		
- Dispositifs de recherche		Aucun
- Captages		Néant

- **Démarches de territoires**

La commune fait partie du Parc Naturel Régional du Luberon et adhère à la Charte du PNR du Luberon et à la Charte forestière. Elle fait également partie de la Communauté de Commune Durance-Luberon.

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 Description du milieu naturel

#### A - Topographie et hydrographie

Le tènement principal de la forêt s'étend au coeur du massif du Saint Sépulcre. Une petite parcelle de forêt soumise existe également au nord de ce dernier et se situe sur le piémont du massif de Grambois.

La forêt soumise présente un relief de petites collines de faibles altitudes et comprend des ravins de plus ou moins grande importance; le plus remarquable, d'orientation nord nord -ouest sud s'étend sur les deux tiers de la forêt. Les autres petits vallons que l'on retrouve sur la forêt sont plutôt d'orientation sud-sud-ouest, nord-nord est.

Les pentes sur les flancs de collines sont moyennes (30 %), les pentes les plus fortes se rencontrent dans le ravin du Brusquet qui est le plus au sud de la forêt.

Le reste de la forêt est constitué de petits plateaux qui occupent 10 à 20 % du territoire (plaine de la Garde et de Vaumartin, les Garrussières).

Il n'existe pas de cours d'eau permanents.

Les principaux ravins présents sur la forêt peuvent potentiellement drainer des eaux de ruissellements au moment de forts épisodes pluvieux.

Exposition:

Plus de la moitié de la forêt bénéficie d'une exposition sud favorable à une végétation plutôt thermophile (pin d'Alep, chêne vert). Elle comprend également quelques vallons abrités d'une forte insolation et qui offrent de façon très localisée des stations un peu plus fraîches où l'on rencontre d'autres espèces résineuses (pins noirs et quelques pins maritimes).

L'altitude minimale est de 240 m à l'extrémité sud - ouest de la forêt.  
L'altitude maximale est de 500 mètres et se situe sur le canton des Garrussières, isolé du reste de la forêt.

## B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

(Données Météo France Aurelhy pour la période 1981-2010).

Moyenne des températures maximales : 19.1°C

Le climat est de type méditerranéen avec un mois sec au sens de Gaussen (juillet).

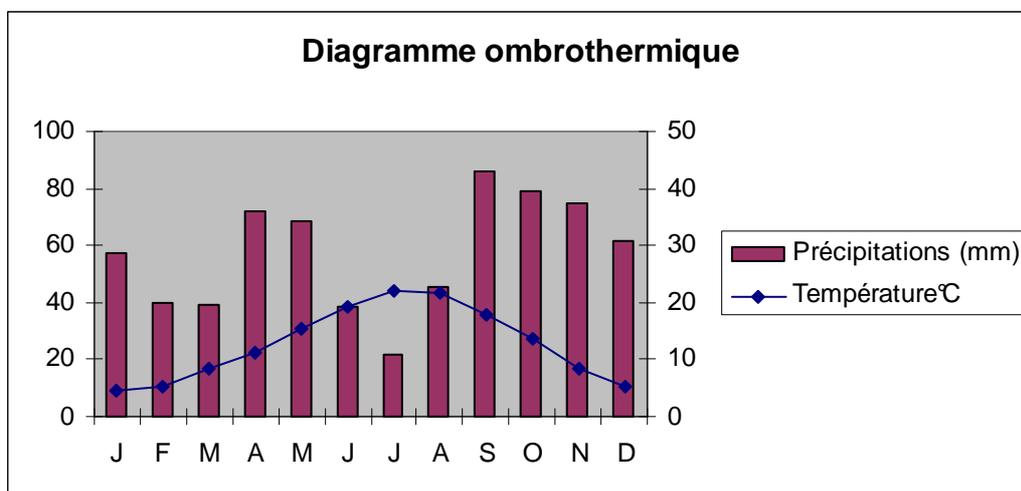
Les été sont chauds avec des moyennes mensuelles entre 26.5 et 30°C et marqués par un déficit pluviométrique.

Les précipitations annuelles sont comprises entre 660 à 701 mm et sont maximales à l'automne.

Les hivers sont plutôt doux avec une moyenne annuelle des températures minimales de 6.3 °C qui peut varier entre -0.7 et 0.2 C pour les mois les plus froids.

On dénombre tout de même 83 jours de gel sous abri.

Des phénomènes météorologiques particuliers ont également marqué les peuplements comme par exemple les dégâts de neige le 28 février 2001 qui ont touché de nombreuses parcelles.



- **Géologie**

La forêt est concernée par deux grands types de formations géologiques du Tertiaire et du Secondaire. Des failles entaillent le massif selon une orientation sud ouest nord ouest.

Le détail des formations rencontrées est donné ci-dessous :

- **Stampien inférieur:**

G2ac : Lentilles de Poudingue à ciments grésos-argileux (nord de la forêt).

Gc : Argilites rougeâtres avec lentilles conglomératiques et poudingues à éléments calcaires et ciment argileux (Canton des Garrussières, partie ouest).

- **Crétacé:**

n4u : Barrémien Calcarénites blanches à débris organiques fins et très abondants à Rudistes.

n3a : Hauterivien inférieur : Calcaires argileux en banc réguliers à joints argileux.

n3b : Hauterivien moyen : Marnes ou calcaires marneux qui se délitent en feuillets.

n3c : Hauterivien supérieur : Calcaires en dalles plus ou moins argileux.

Carte géologique au 1/5000 BRGM Pertuis XXXII-43.

- Unités stationnelles

Cf. Carte des unités stationnelles

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
	Station peu sèche du Mésomédietranéen d'ubac sur calcaires marneux	4,86	1,15	Classe de fertilité faible à moyenne pour le Pin d'Alep	
	Station peu sèche du Mésomédietranéen d'ubac sur calcaire	5,49	1,30	Classe de fertilité faible à moyenne pour le Pin d'Alep	
	Station peu sèche du Mésoméditerranéen d'ubac sur calcaires marneux	6,24	1,47	Classe de fertilité faible à moyenne pour le Pin d'Alep	Pin noir classe de fertilité 3
	Station peu sèche du Mésoméditerranéenne d'adret sur argilites	2,78	0,66	Classe de fertilité faible à moyenne pour le Pin d'Alep et fertilité moyenne pour le Chêne Pubescent	
	Station sèche du Mésoméditerranéen d'adret sur argilites	11,31	2,67	Classe de fertilité faible à moyenne pour le Pin d'Alep	
	Station peu sèche du Mésomédietranéen d'ubac sur calcaires argileux	7,11	1,68	Classe de fertilité faible à moyenne pour le Pin d'Alep et le Pin Brutia	Pin noir classe de fertilité 4, Cèdre.
	Station sèche du Mésoméditerranéen d'adret sur calcaire	379,42	89,52	Classe de fertilité faible pour le Pin d'Alep	Pin noir classe de fertilité 4
	Station sèche du Mésomédietranéen d'ubac sur argilites	6,64	1,57	Classe de fertilité faible à moyenne pour le Pin d'Alep	Pin noir classe de fertilité 4
		423,85	100,00		

## 1.2.2 Description des peuplements forestiers

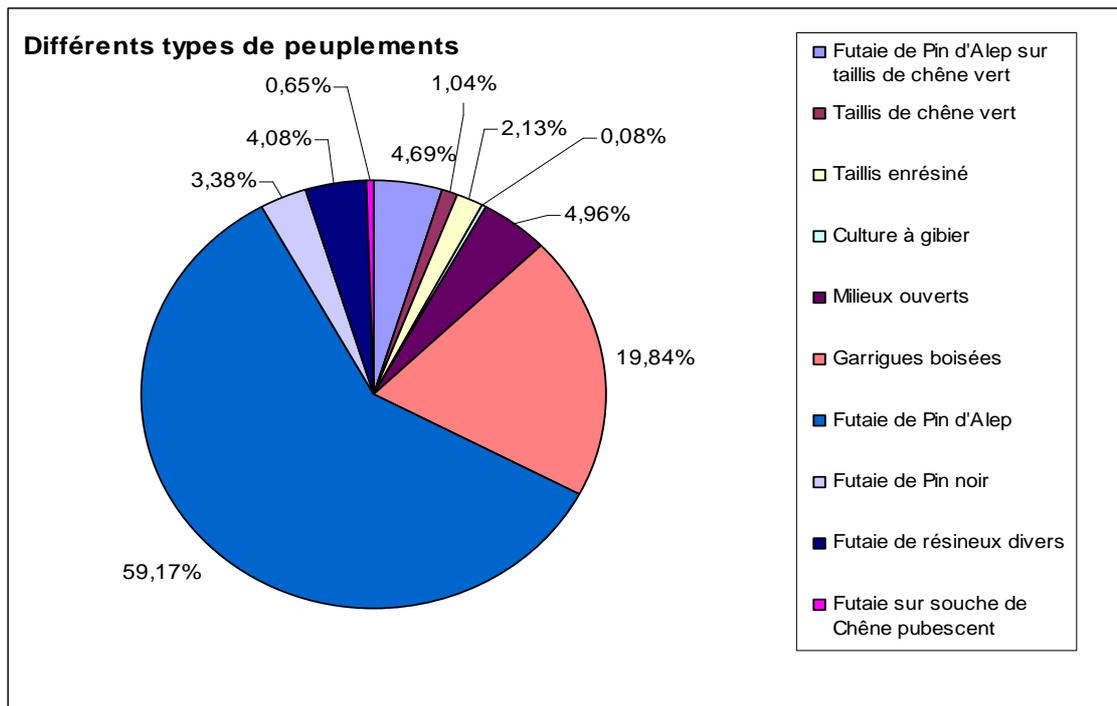
### A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

	%	Surface (ha)
Pin d'Alep	85,74	329,24
Pin noir	3,46	13,30
Pin noir de Salzman	0,42	1,63
Pin Maritime	0,34	1,29
Pin Pignon	2,76	10,60
Chêne pubescent	0,50	1,94
Chêne vert	4,52	17,37
Cèdre	0,09	0,35
Pin Brutia	1,11	4,26
Cyprès sp.	1,05	4,01
SOMME	100,00	383,98

- Répartition des types de peuplement

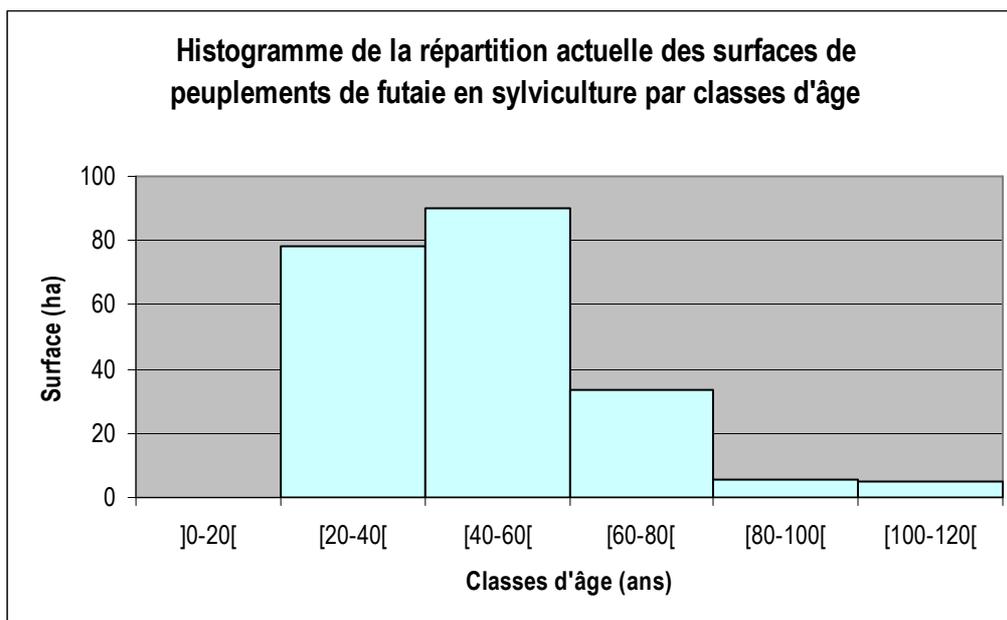
Types de peuplement	Surface (ha)	%
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert discontinu	51,72	12,20
Futaie régulière adulte de Pin d'Alep à couvert épars	12,58	2,97
Fourré- gaulis de Pin d'Alep à couvert incomplet	15,84	3,74
Perchis de Pin d'Alep à couvert discontinu	11,35	2,68
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert discontinu	81,96	19,34
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert discontinu et taillis de Chêne vert à couvert discontinu	14,75	3,48
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars	53,16	12,54
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep à couvert épars et taillis de Chêne vert à couvert discontinu	1,12	0,26
Jeune futaie régulière de Pin d'Alep et de Pin maritime à couvert épars	1,44	0,34
Perchis de Pin d'Alep et de Pin Salsmann à couvert discontinu	3,8	0,90
Perchis de Pin d'Alep à couvert épars	12,52	2,95
Perchis de Pin d'Alep à couvert épars et taillis de Chêne vert à couvert discontinu	3,99	0,94
Vieille futaie de Pin d'Alep à couvert discontinu	1,27	0,30
Vieille futaie de Pin d'Alep à couvert épars	3,48	0,82
Vieille futaie de Pin d'Alep à couvert épars	3,08	0,73
Jeune futaie régulière de Pin Brutia à couvert discontinu	2,47	0,58
Futaie régulière adulte de Pin noir à couvert continu	2,35	0,55
Jeune futaie régulière de Pin noir à couvert discontinu	10,72	2,53
Jeune futaie régulière de Pin noir et de Pin Brutia à couvert épars	1,24	0,29
Fourré-gaulis de Cyprès et de Pin pignon à couvert total	13,38	3,16
Futaie sur souche de Chêne pubescent à couvert discontinu	2,77	0,65
Garrigue feuillue	13,01	3,07
Culture à gibier	0,34	0,08
Garrigue mixte	23,94	5,65
Garrigue nue	20,7	4,88
Garrigue résineuse	47,12	11,12
Milieux ouverts	0,32	0,08
Taillis de chêne vert à couvert continu	1,55	0,37
Taillis de chêne vert à couvert discontinu	2,84	0,67
Taillis enrésiné de Cèdres	0,35	0,08
Taillis enrésiné de Cyprès	0,44	0,10
Taillis enrésiné de Cyprès et de Pin pignon	2,23	0,53
Taillis enrésiné de Pin d'Alep	6,01	1,42
<b>Total</b>	<b>423,84</b>	<b>100,00</b>



- **Répartition des essences principales forestières**

*Cf. Annexe de la répartition des essences par types de peuplements*

## Âges des peuplements de futaie régulière en sylviculture



Sur 78.43 ha (36.91 %), la futaie en sylviculture est constituée de peuplements "jeunes" (âge compris entre 20 et 40 ans). La classe des 40-60 ans est dominante sur la zone en sylviculture, avec 89.79 ha (42.26 %). Les peuplements adultes (âge entre 60 et 80 ans) s'étendent sur 33.37 ha et ceux âgés de plus de 80 ans représentent moins de 6 % de la futaie en sylviculture avec une surface de 10.88 ha.

- **Carte des peuplements**

*Cf. Carte des peuplements + légende*

## B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	34.2 ha
Surface effectivement régénérée	34.2 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

De nombreuses unités de gestion prévues en régénération ont été réalisées finalement au cours de l'aménagement précédent en amélioration (sous-parcelle 1.27, 1.21, 1.9, 1.11p sud). Les coupes d'ensemencement qui ont été réalisées souvent sur de très faibles surfaces, n'ont pas permis l'installation d'une régénération viable, (anciennes sous-parcelles : 1.19, 1.20, 1.3, 1.11 p nord, 1.42) notamment parce que ces parcelles ont été ouvertes au pâturage. Celles qui sont très proches de la piste principale classée en 2ème catégorie et traitées en BDS par rapport à la problématique incendie, ne seront pas reconduites en régénération, il en sera de même pour les secteurs proches de l'entrée nord de la forêt.

En revanche, d'autres parcelles qui n'étaient pas prévues en régénération au cours de l'aménagement précédent ont fait l'objet d'une reconquête naturelle par le Pin d'Alep (Canton des Garrussières) et ont été directement intégrées dans le groupe d'amélioration.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	0	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	34.2	Seront conservées en régénération. Dans l'aménagement actuel : 3 ha (Ancienne 1.3 pour partie: actuelle ua 13 (1 ha)), Ancienne 1.11 partie sud : actuelle Ua 52 (2 ha))
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	9 ha	- ancienne ss parcelle 1.8 pour partie (Ua 17 actuelle (7 ha)) - ancienne 1.11 partie sud : actuelle Ua 52 (2 ha))

Stock de régénération par essences				
Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem <sup>t</sup> limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	Observations
PA	0	Ua13 (1 ha)	0	Ua 41 passée en HSNB Ua 101 et 102 (vieille parcelle 1.27) faite en ensemencement en 2012 mais est maintenue en amélioration car le peuplement est jeune.
<b>Total</b>				

## C - Inventaires réalisés

- Description du type d'inventaire réalisé**

Référence : Protocole d'aménagement ONF de l'Agence 13-84 version 2012.

- Résultats synthétiques d'inventaire par essences et classes de diamètre**

*Cf. Annexe de la composition en essences des types de peuplements et des critères dendrologiques.*

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse		423.84			= 423.84

#### A - Volumes de bois produits

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Volumes récoltés													
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé		
en m <sup>3</sup> totaux récoltés au cours de l'aménagement													
3328	693	1410	1118							4738	1811	1811	
											Ecart		
											+/-2927		
											-38 %		
en m <sup>3</sup> / ha /an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)													
0.52	0.11	0.22	0.18							0.75	0.28	0.53	

#### B - Desserte forestière

- Etat de la voirie forestière

Type de desserte	Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
		km / 100 ha	suffisante oui/non			
Pistes forestières En terrain naturel	3.5 km	0.9	oui	Bon		DFCI, pastorales, touristique
Routes forestière	9 km	2.25		Bon		DFCI, pastorales, cynégétiques
Pistes et sommières	6 km	1.5		Bon		Sylviculture,
Sentiers (voir GR)	3.9 km			Bon		Randonnée pédestre

- Principales difficultés d'exploitation :

A noter que sur la partie sud il n'y a pas d'accès direct possible pour un grumier par la Vallée de la Durance du fait d'un passage très étroit sous la voie ferrée.

Cf. Carte de la desserte et de la fréquentation

### 1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		44.57	28.87	350.40	423.84

#### Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>			
Biotope protégé par arrêté préfectoral (16680 ha)	350	<p>Vise la protection des grands rapaces du Luberon : Circaète Jean - le - Blanc, Hibou grand duc, Aigle de Bonelli, Vautour Percnoptère. Cet arrêté interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'escalade,</li> <li>- les activités d'approche des rapaces,</li> <li>- le survol par les parapentes, deltaplanes, ULM et planeurs.</li> </ul> <p>En revanche, les activités agro-sylvo-pastorales continuent de s'exercer librement.</p>	25 avril 1990
<b>Eléments du territoire orientant les décisions</b>			
Réserve de biosphère zone centrale	350	<p>La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, la recherche et l'éducation à l'environnement des acteurs du territoire.</p>	Révision de la Charte en 2009
Réserve de biosphère zone tampon	73.44		
Parc Naturel Régional (185144,78 ha)	423.84	<p>Protection de la faune de la flore et des habitats et des richesses patrimoniales.</p> <p>Document intégrateur des politiques locales, des mesures de gestion et des réglementations.</p> <p>La forêt fait partie de la Zone de Nature et de Silence du PNR et pour partie des secteurs de Valeur biologique majeure identifiés dans la Charte du Parc.</p>	<p>Charte du PNR</p> <p>Charte forestière du territoire</p> <p>29 juin 2004.</p>
Site Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS) n°9310075 - Entité : Collines du Val de Durance	350	<p>Reprend le zonage de l'APB.</p> <p>Vise la Protection de grands rapaces nicheurs vulnérables (Percnoptère, Grand Duc, Aigle de Bonelli) et la protection des espèces des milieux ouverts (passereaux) menacés par la fermeture des milieux et la pénétration dans les massifs.</p>	<p>Arrêté de désignation du 23/12/2003</p> <p>DOCOB validé par arrêté du 06/11/2012</p>

Eléments du territoire orientant les décisions			
ZNIEFF de type I	379.27/ 2187.26	n°84-100-124 Le Massif de Saint Sépulcre présente un intérêt ornithologique (Rapaces, Passereaux méditerranéens), entomologique (Coléoptères Lépidoptères, Orthoptères) présences de quelques espèces de Chauves-souris et de nombreuses orchidées protégées (Ophrys de Provence) ou non (Orchis maculé) ainsi que d'autres espèces végétales remarquables car rares sur le département et /ou en limite d'aires de répartition comme la Globulaire vulgaire, le Fumana lisse, et l'Orobanche du romarin.	Fiches DREAL Données du CBN de Porquerolles (JP. Roux)

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Il ne s'exerce pas de menaces particulières sur ce site.

## Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Bo : Convention de Bonne, Be : Convention de Berne, W : Convention de Washington,  
 LR : Liste rouge, SPEC : (*Species of European Conservation Concern*), CMAP: espèces dont la conservation mérite  
 une attention particulière, en France et en Europe. DH : Directive Habitat Annexe II (II), Annexe IV, (IV), UICN: liste  
 rouge mondiale, UICN novembre 2011. Do Directive oiseaux annexe I (I).

Espèces remarquables présentes	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée
<b>Oiseaux (espèces présentes)</b>			
<i>Hieraetus fasciatus</i> Aigle de bonelli	Milieus rocheux/milieus ouverts. Espèce disparue récemment en tant que nidificatrice sur un site de la commune voisine de Mirabeau. Quelques oiseaux non appariés encore visibles	Préserver les milieux ouverts existants	I Do II Be II Bo II W Spec 3
<i>Circaetus gallicus</i> Circaète Jean le Blanc	Milieus ouverts/milieus forestiers. La forêt fait partie du domaine rapproché d'un couple situé sur Mirabeau et d'un autre sur Pertuis	S'assurer de l'absence de nid au moment des coupes et travaux. En cas de présence d'un nid, pas d'intervention entre le 1er mars et le 30 août. Maintenir des milieux ouverts, de crêtes, de garrigues ou de zones agricoles riches en insectes et micromammifères favorisant les reptiles.	i Do II Be II Bo II W CI CEE/CITES
<i>Pernis apivorus</i> Bondrée apivore	Milieus ouverts/milieus forestiers. Présence confirmée mais non encore localisée		I Do, II Be
<i>Aquila chrysaetos</i> Aigle royal	Milieus rupestres Une petite portion de la forêt fait partie du domaine rapproché d'un couple situé sur la commune de Mirabeau	Ne concerne pas actuellement directement les secteurs ou seront prévues des interventions sylvicoles Toutefois, au moment des coupes et travaux s'assurer de l'absence d'une nidification. En cas de présence d'un nid, pas d'intervention entre le 15 mars et le 30 juillet. Maintenir des milieux ouverts, de crêtes, de garrigues ou de zones agricoles riches en insectes et micromammifères favorisant les reptiles.	I Do II Be II Bo II W CI CEE/CITES
<i>Gyps fulvus</i> Vautour fauve	De passage sur le charnier		i Do II Be II Bo II W CI CEE/CITES
<i>Néophron percnopterus</i> Vautour percnoptère	Milieus rupestres, zone potentielle de nidification. Une placette d'alimentation est située sur le territoire communal destinée aux rapaces nécrophages et à l'Aigle royal	Préserver la tranquillité autour du Charnier	I Do II Be II Bo II W CI CEE/CITES
<i>Milvus migrans</i> Milan noir	Ripisylve Présent dans les ripisylves voisines. Fréquente la zone et surtout le charnier		I Do II Be II W Spec3
<i>Emberiza hortulana</i> Bruant ortolan	Milieus ouverts. Présent en faible densité		Spec2 I Do, II Be
<i>Lanius meridionalis</i> pie-grièche méridionale	Garrigues pâturées, terrains agricoles ouverts. Présente en faible densité		II Be, spec3
<i>Lanius collurio</i> Pie-grièche écorcheur	En passage migratoire		Spec3 II Be, IDO
<i>Lullula arborea</i> Alouette lulu	Présente dans les Landes et la végétation herbacée basse.	Préserver les milieux ouverts existants	Spec2, CMAP 5 III Be I Do
<i>Caprimulgus europaeus</i> Engoulevent d'Europe	Présente dans les Landes, garrigues, friches, forêts claires.		Spec2 CMAP 5, II Be IDo
<i>Sylvia undata</i> Fauvette pitchou	Garrigues à cistes et romarin. Présente		Spec2 II Be, I Do

Espèces remarquables présentes	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée
<i>Anthus campestris</i> Pipit rousseline	Présente dans les Garrigues, pelouses sèches dégradées, lavandaies.	Préserver les milieux ouverts existants	Spec3 II Be, I Do
<i>Sylvia conspicillata</i> Fauvette à lunette	Présente dans les milieux ouverts.		II Be Non spec
<i>Falco tinnunculus</i> Faucon crécerelle	Milieux rocheux/milieux ouverts Présent et nicheur dans les zones rupestres voisines.		II Be II Bo II W CI CEE/CITES
<i>Sylvia hortensis</i> Fauvette orphée	Milieux ouverts. non présente		Spec3 II Be
<i>Sylvia cantillans</i> Fauvette passerinette	Milieux ouverts Présente		II Be II Bo
<i>Alectoris rufa</i> Perdrix rouge	Milieux ouverts		II III DO II IBe Spec2
<i>Oenanthe, oenanthe</i> Traquet motteux	Milieux ouverts. De passage en migration		II Be Non spec
<i>Circus cyaneus</i> Busard St Martin	Milieux ouverts uniquement en hiver		i Do II Be II Bo II W Spec3 CI CEE/CITES
<i>Coracias garrulus</i> Rolloier d'Europe	Présent dans les piémonts		I Do II Be II Bo II W Spec2
<i>Ottus scops</i> Petit Duc scop			II Be W Spec2
<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i> Crave à Bec rouge	Milieux rupestres, uniquement en hiver	II Be	
<i>Tichodroma muraria</i> Tichodrome échelette		II Be	
<i>Bubo bubo</i> Hibou Grand duc	Milieux rocheux/milieux ouverts. Bien présent dans les zones rocheuses voisines.	Préservation de la tranquillité des zones rupestres des forêts voisines	IDO II Be II W CI CEE/CITES Spec3 (en danger en Europe)
<i>Oenanthe hispanica</i> Traquet oreillard	Milieux rupestres. Présent en faible densité		II Be Spec2
<i>Monticola solitarius</i> Monticole bleu	Milieux rupestres Présent dans les zones rupestres (Mirabeau)		II Be II Bo
<i>Monticola saxatilis</i> Monticole de roche	Milieux rupestres. Présent dans les zones rupestres (Mirabeau) en passage migratoire		II Be II Bo
<i>Apus melba</i> Martinet à ventre blanc	Milieux rupestres. Présent dans les zones rupestres voisines (Mirabeau)		II Be Spec5
<i>Falco peregrinus</i> Faucon pèlerin	Milieux rocheux. Espèces présentes en hiver avec quelques tentatives de reproduction		I Do II Be II Bo II W Spec 3
<i>Burhinus oedicephalus</i> Oedicnème criard	Zones ouvertes/friches. Dans les iscles de Durance	Préservation des milieux ouverts	I Do II Be II Bo Spec3
<i>Milvus milvus</i> Milan royal	Uniquement en passage migratoire dans les boisements clairs	néant	IDO II Be II W Spec4

o : Convention de Bonne, Be : Convention de Berne, W : Convention de Washington,  
 LR : Liste rouge, SPEC : (*Species of European Conservation Concern*), CMAP: espèces dont la conservation mérite un attention particulière, en France et en Europe. DH : Directive Habitat Annexe II (II), Annexe IV, (IV), UICN: liste rouge mondiale, UICN novembre 2011. Do Directive oiseaux annexe I (I).

Autres espèces animales citées dans les ZNIEFF mais dont la présence est à confirmer sur la forêt communale

Espèces remarquables présentes	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<b>mammifères</b>			
<i>Myotis emarginatus</i> Murin à oreilles échancrées	Milieux forestiers pour les gîtes (arbres sénescents) et pour les territoires de chasse.	La création d'îlots de vieux bois et de sénescence est favorable pour ces espèces. Préserver les zones rocheuses voisines	Oui
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit rhinolophe			Oui
<i>Tadarida teniotis</i> Molosse de Cestoni			Oui

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<b>Flore remarquable</b>			
<i>Ophrys provincialis</i> (Baumann & Künkele) H. Paulus	Est des Jérômes	Conservation des milieux ouverts	oui
<i>Phelipanche rosmarina</i> (G.Beck)	Sommet des Buisserettes		non
<i>Fumana laevis</i> (Cav.) Pau	Sommet des Buisserettes		
<i>Globularia vulgaris</i> L.	Sommet des Buisserettes, les Jérômes,		
<i>Neotinea maculata</i> (Desf.) Stearn	Est des Jérômes		
<i>Narcissus assoanus</i> Dufour, 1830	Fréquent sur les milieux ouverts		Annexe IV DH
<i>Orchis olbiensis</i> * Reut.ex Gren, 1859	Sommet des Buisserettes	Non retrouvée sur la forêt	

\*Données biblio. Véla E. & Viglione J., 1995. base de données SILENE

Cf. liste des espèces patrimoniales pour détail sur les espèces (données : CBN de Porquerolles, M. JP. ROUX)

#### • Habitats naturels d'intérêt communautaire

Il n'existe pas de cartes d'habitats sur ce territoire, toutefois les habitats présents ont fait l'objet d'une caractérisation pour le présent plan d'aménagement par le CBN de Porquerolles, en la personne de M. JP. ROUX, pour certaines espèces à partir du document de MÉDAIL, F. (sous la direction de P. QUÉZEL) " Liste des habitats naturels retenus dans la Directive 9243 CEE du 21 mai 1992 présents en région méditerranéenne. Conservatoire botanique de Porquerolles ; Faculté Saint-Jérôme, IMEP, Botanique et écologie méditerranéenne".

On distingue trois grands types de formations :

#### les Formations ligneuses hautes

- Chênaies vertes méditerranéennes : *Quercenion ilicis* (Prodrome : 56.0.1.0.1.1 ; Corine biotopes : 45.31). Forêt mixte de pin d'Alep et de chêne vert. Espèces caractéristiques : *Quercus ilex*, *Pinus halepensis*, *Asparagus acutifolius*, *Bupleurum rigidum*, *Lonicera etrusca*, *Euphorbia characias*, *Pistacia terebinthus*, *Rubia peregrina*, *Clematis flammula*, *Jasminum*

*fruticans*, *Hedera helix*, *Juniperus oxycedrus*, *Crataegus monogyna*, etc.

- Yeuseraies-chênaies pubescentes à gesse à larges feuilles : *Quercion ilicis* (*Lathyro latifoliae-Quercetum pubescentis*) (Prodrome : 56.0.1.0.1 ; Corine biotopes : 41.714 et 45.3 ; code UER : 9340 **HC**). Espèces caractéristiques : *Quercus pubescens*, *Lathyrus latifolius*, *Campanula medium*, *Coronilla emerus*, *Quercus ilex*, *Clematis flammula*, *Ruscus aculeatus*, *Carex halleriana*, *Pistacia terebinthus*, etc.

### Les Formations ligneuses basses

- Communautés de manteaux des chênaies vertes méditerranéennes ; garrigues à chêne kermès : *Rhamno lycioidis-Quercion cocciferae* (Prodrome : 56.2.3 ; Corine biotopes : 32.41). Espèces caractéristiques : *Quercus coccifera*, *Brachypodium retusum*, *Clematis flammula*, *Thymus vulgaris*, *Teucrium chamaedrys*, etc.
- Communautés thermo- à mésoméditerranéenne du Roussillon à la Provence, atteignant les Alpes maritimes et sans doute la Corse calcaire, dominées par les chaméphytes ; garrigue à romarin : *Rosmarinion officinalis* (Prodrome : 58.0.1.0.1 ; Corine biotopes : 32.42). Espèces caractéristiques : *Rosmarinus officinalis*, *Aphyllanthes monspeliensis*, *Quercus coccifa*, *Juniperus oxycedrus*, *Ononis minutissima*, *Pinus halepensis*, etc.
- Communautés thermo- à mésoméditerranéenne du Roussillon à la Provence, atteignant les Alpes maritimes et sans doute la Corse calcaire, dominées par les chaméphytes ; garrigue à cistes : *Rosmarinion officinalis* (Prodrome : 58.0.1.0.1 ; Corine biotopes : 32.431). Espèces caractéristiques : *Cistus albidus*, *Juniperus oxycedrus*, *Helichrysum stoechas*, *Phillyrea angustifolia*, *Pistacia terebinthus*, *Rubus ulmifolius*, etc.
- Communautés méso-à supraméditerranéennes, riches en hémicryptophytes, essentiellement languedociennes et de Provence occidentale : *Helianthemo italici-Aphyllanthion monspeliensis* (Prodrome : 58.0.1.0.2 ; Corine biotopes : 32.4). Espèces caractéristiques : *Aphyllanthes monspeliensis*, *Linum salsoloides*, *Potentilla neumaniana*, *Catananche caeruleae*, *Leuzea conifera*, *Genista pilosa*, *Coronilla minima*, *Asperula cynanchica*, *Teucrium montanum*, etc.

### Les -Formations herbacées

- Ourlets méditerranéens mésothermes à brachypode rameux de Provence et des Alpes-Maritimes : *Phlomido lychnitidis-Brachypodion retusi* (Prodrome : 40.0.1.0.1 ; Corine biotope : 34.511 ; code UER : 62.20 **HCP**). Espèces caractéristiques : *Brachypodietum retusi* (Corinne biotopes : 34.511). Espèces caractéristiques : *Brachypodium retusum*, *Phlomis lychnitis*, *Ruta angustifolia*, *Althaea hirsuta*, *Crupina vulgaris*, *Euphorbia exigua*, *Biscutella valentina* subsp. *valentina*, *Trifolium scabrum*, *Centaurea paniculata*, etc.

#### Note :

HC = Habitats communautaires  
HCP = Habitats communautaires prioritaires  
Prodrome = Prodrome des végétations de France  
Pour certains habitats, on a pris en considération le document ci-après :

### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		423.84			= 423.84

La fréquentation est globalement faible sur la forêt. Elle reste locale et se concentre principalement sur les pistes et chemins principaux. L'activité de chasse se pratique de façon plus diffuse sur l'ensemble de la forêt.

## A - Accueil et paysage

La forêt fait partie de l'unité paysagère du Pays d'Aigues sous-entité de la montagne de Mirabeau (*Atlas départemental des paysages*).

Elle est concernée par un arrêté préfectoral (8 janvier 2007) qui interdit la circulation motorisée sur les pistes.

Elle comprend un itinéraire de randonnée (GR9) inscrit au "Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée" (PDIPR).

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

La forêt offre des points de vue intéressants sur les Alpes, la montagne Sainte-Victoire et la Vallée de la Durance.

Une place à charbonnière a également été identifiée.

- **Description succincte des équipements structurants**

### Cf. Carte de la desserte et de la fréquentation

Le GR 9 longe la forêt sur une petite partie et la traverse sur le secteur est du canton des "Garrussières".

Un parcours balisé pour le tir à l'arc a également été installé en forêt depuis 2004 et est régulièrement fréquenté de début mars à fin juin (parcelle cadastrale 72 et 75 section E).

La forêt ne fait l'objet d'aucun classement réglementaire concernant le paysage.

Des manifestations sportives sont organisées annuellement par les clubs de VTT de Pertuis et de la Tour d'Aigues.

## B - Ressource en eau potable

La forêt de la Tour d'Aigues n'est pas concernée par un captage ni par des périmètres de protection.

### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	423.84				423.84

Sur la forêt, il est considéré qu'il n'y a pas de risques naturels particuliers étant donné qu'il n'y a pas de menaces directes qui s'exercent sur des enjeux "humain".

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production (ligneuse et non ligneuse)</b>	
<p>Une production faible sur la forêt communale, notamment liée à des peuplements décapitalisés (de faible densité). Il existe toutefois quelques stations de fertilité moyenne et il semble important de maintenir une sylviculture sur ce territoire pour favoriser l'entretien et le renouvellement du patrimoine forestier existant et d'autre part, parce que l'on est dans un massif sensible par rapport à la problématique incendie. La vidange des bois sur toute la partie sud est difficile car il n'existe pas d'accès direct pour un grumier par la Vallée de la Durance.</p>	<p>La commune souhaite maintenir une exploitation optimum de la forêt et pour soutenir la filière bois - énergie local. Sur la forêt, les peuplements de Pin d'Alep et de Pin noir seront traités en futaie régulière. Le chêne vert et le chêne pubescent sont rares et constituent des peuplements épars ou isolés ; ils seront traités en taillis sauf sur une station de fertilité moyenne en fond de vallon où le chêne pubescent sera conduit en futaie sur souche pour des raisons paysagères. Ces derniers seront maintenus au repos au cours de l'aménagement présent. La pratique d'affouage n'a pas été souhaitée par la collectivité et il existe de toute façon peu de possibilités concernant cet usage sur la commune. Les unités de gestion prévues en régénération seront mises en défens (pas de pâturage).</p>
<b>Fonction écologique</b>	
<p>Présence d'une flore et d'une faune méditerranéenne très thermoxérophile. Des milieux ouverts riches (flore, oiseaux et les insectes) et des milieux forestiers qui jouent un rôle important avec la présence de grands rapaces nicheurs. La présence de chauves-souris : Vespertillon à oreilles échancrées, Petit rhinolophe, Molosse de Cestoni est à confirmer.</p>	<p>Création d'îlots de sénescence et de vieillissement. Identification de milieux ouverts qui ne sont pas classés en sylviculture. Maintien du pastoralisme.</p>
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)</b>	
<p>La fréquentation sur la forêt est faible compte tenu de son éloignement par rapport au village et parce qu'elle est située en dehors des grands axes touristiques. Elle est essentiellement constituée d'habitants de la Tour d'Aigues et des communes voisines qui s'y rendent plutôt à l'automne dans un but récréatif (randonnée pédestre, en VTT, cueillette de champignons...).</p> <p>A noter également, la présence d'une activité cynégétique régulière sur la forêt, ainsi que d'un circuit de tir à l'arc situé à l'entrée nord de la forêt et régulièrement emprunté par ses licenciés de mars à juin.</p>	<p>La commune ne souhaite pas augmenter la fréquentation en forêt.</p>

Parmi les points noirs constatés : l'absence de barrières	Pas de barrières ce qui ne facilite pas le respect de la réglementation concernant la circulation des véhicules à moteurs. Proposition ONF : pose d'une barrière à l'entrée nord de la forêt.
<b>Protection contre les risques naturels</b>	
On ne relève pas de risques particuliers susceptibles d'avoir un impact sur les biens et personnes situés dans la forêt. Toutefois, sur certains secteurs très localisés sujet à un phénomène d'érosion des mesures particulières pourront être mises en oeuvre pour en limiter l'évolution.	Sur les zones sensibles à l'érosion, on veillera à favoriser le maintien du couvert forestier, à limiter l'exploitation des peuplements et à prévoir leur mise en défens, ou du moins une diminution de la charge pastorale. Lorsqu'une exploitation est prévue, on favorisera la réalisation de mesures particulières (cloisonnements sur les fortes pentes, maintien de rémanents au sol lors de l'exploitation..). Les secteurs les plus exposés ont été exclus des parcelles en sylviculture.
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
<p>Risque Incendie :</p> <p>Toute la forêt est sensible au risque incendie comme l'ont montré les nombreux incendies qui se sont produits par le passé (1984, 1989, 1991) ; la partie sud de la forêt est la plus vulnérable du fait de la présence de la voie ferrée, à l'origine de nombreux départs de feux. Toutefois, les peuplements de la forêt soumise ne constituent pas un facteur de risque supplémentaire par rapport à cette problématique, compte tenu de leur faible densité et parce qu'ils sont rarement continus.</p>	Application du PDPFCI du Vaucluse avec l'entretien des équipements DFCI (débroussailllements le long des pistes, autour des citernes), le maintien du pastoralisme sur les bandes débroussaillées de sécurité (BDS) le long des pistes et sur l'entrée nord de la forêt.

## 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 Traitements retenus

Les peuplements résineux majoritairement constitués de pin d'Alep seront traités en futaie régulière. Les peuplements feuillus (de chêne vert et de chêne pubescent) seront traités en taillis avec une révolution fixée à 50 ans à l'exception d'une station un peu plus fertile pour le chêne pubescent (parcelle 8) où il sera conduit en futaie sur souche du fait de sa configuration en fond de vallon. Ces derniers sont peu représentés sur la forêt et ils ne feront l'objet d'aucune exploitation au cours de cet aménagement (faible maturité, isolement..).

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	212.47	76.8
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		129.8
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		81.4
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple	4.74	0
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
<b>Sous-total : surface en sylviculture de production</b>	<b>217.21</b>	
Hors sylviculture de production	206.63	150
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>423.84</b>	<b>438</b>

## 2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

<b>Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus</b>						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Pin d'Alep	Classes de fertilité faibles à moyennes*	198.53	90	35-40	Pin noir de Salzman, pin pignon, pin Brutia, Pin maritime	Toutes
Pin Maritime		1.44	70	35-40	Pin d'Alep, Pin noir	Station sèche du mésoméditerranéen d'adret sur calcaire
Chêne vert		4.74	50	Ss objet		Station peu sèche du mésoméditerranéen d'Ubac sur calcaires argileux Station sèche du mésoméditerranéen d'adret sur calcaire
Chêne pubescent		2.77	140	35	Pin d'Alep, Chêne vert	Station peu sèche du mésoméditerranéen d'adret
Pin noir	Classe de fertilité 3 et 4	9.73	80	30-35	Pin d'Alep	Station peu sèche du mésoméditerranéen d'ubac sur calcaires marneux, Station peu sèche du mésoméditerranéen d'ubac sur calcaires argileux Station sèche du mésoméditerranéen d'adret sur calcaire
<b>Total surface en sylviculture</b>		<b>217.21</b>				

Concernant le Pin noir : cette essence en limite par rapport à ses exigences écologiques pourrait souffrir du réchauffement climatique, elle a toutefois été conservée comme une essence objectif sur les unités de gestion où elle se maintient encore, ce choix a été fait au regard des nombreux investissements qui ont déjà été réalisés par le passé (plantations, entretiens....) et afin de pouvoir valoriser au mieux les dernières plantations existantes.

\* Références : *Diagramme d'Ottorini et Toth et tables de production - Duplat - Couhert.*

<b>Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme</b>						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Cèdre	La surface concernée est négligeable et les individus concernés sont de très faibles diamètres et très peu nombreux, il ne sera pas entrepris de travaux particuliers pour leur élimination	0		Sans objet		Station sèche du mésoméditerranéen d'adret sur calcaire

- Cf. Carte des essences objectifs

## 2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences	Précisions	Surface en sylviculture	Âges optimaux	Diamètre	Âges mini	Âge maxi
Pin d'Alep	Classes de fertilité faibles à moyennes.	198,53	90	35-40	70	120
Pin Maritime		1,44	70	35-40	60	100
Chêne vert		4,74	50	Ss objet	40	80
Chêne pubescent		2,77	140	30	120	140
Pin noir	Classe de fertilité 3 et 4. Cette essence pourrait souffrir du réchauffement climatique, toutefois elle a été conservée comme une essence objectif dans le cadre de cet aménagement	9,73	80	30-35	70	110

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement
Surface disponible (Sd)		64.7 ha
Contrainte de vieillissement (Sv)*		8.78 ha
Surface d'équilibre (Se)		47.10 ha
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		14.75 ha
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		ha
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	10.32 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	4.43 ha
Groupe de reconstitution (S <sub>rec</sub> )		0 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		ha

Sv\* comprend les surfaces des peuplements ayant atteint les critères maximaux d'exploitabilités et les peuplements qui feront l'objet d'une coupe définitive au cours de l'aménagement présent.

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface	
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	4.35	ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	5.4	ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	54.95	ha
<b>Total</b>	<b>64.7</b>	<b>ha</b>

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**  
Néant

### 2.3.2 Taillis et taillis sous futaie

- **Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent**

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis simple	0 ha	0 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha	ha

- **Surface à passer en coupe de taillis simple ou taillis par parquets (S<sub>taillis</sub>)**

Surface à passer en coupe de taillis	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	0 ha
--------------------------------------	-----------------------------------------	------

## 2.4 Classement des unités de gestion

### 2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

#### A - Constitution des groupes d'aménagement

Cf. Carte des groupes

#### Classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt) Groupes de régénération

Groupe	UG		Surface totale	Surface en sylviculture	So (Surf. à ouvrir)	St (Surf. à terminer)	Ess. Objectif	Surf. Groupes	
	Pcelle	UG							
Unités de gestion ouvertes à terminer									
REG	1	d	0,95	0,95		0,95	PA	14,75	
	4	b	2,74	2,74		2,74	PA		
	2	b	3,46	3,46		0,74	PA		
Unités de gestion à ouvrir à ne pas terminer									
REG	2	b	3,46	3,46	2,72		PA		
	3	c	7,6	7,6	7,6		PA		

**Classement des unités de gestion surfaciques** (totalité des UG surfaciques de la forêt)

GROUPE	Parcelle Forestière	UG	Surface totale	Surfaces à passer en coupe	Surface totale groupe
AME (amélioration incluant les secteurs en repos)	1	a	42,56	16,77	184,38
	2		16,32	0,82	
	3		19,75		
	4		36,12	17,71	
	6		11,97		
	7		26,46		
	8		31,2	19,23	
<b>Total</b>			<b>184,38</b>	<b>54,53</b>	
TAIM (Taillis mélangé avec futaie résineuse incluant les secteurs en repos)	8	b	10,32	1,11	10,32
<b>Total</b>			<b>10,32</b>	<b>1,11</b>	
TAI (Taillis simple incluant les secteurs en repos)	1	b	1,9	0	4,74
	3		2,84	0	
<b>Total</b>			<b>4,74</b>		
HSN (hors sylviculture en évolution naturelle)	1	c	2,35		179,95
		f	7,38		
	2	c	4,96		
		d	16,19		
	3	d	14,09		
		e	11,83		
	4	c	25,23		
		d	12,69		
	5	a	39,36		
	6	b	17,74		
7	b	20,72			
	c	4,37			
8	c	3,04			
HSY (hors sylviculture à intérêt DFCI, pastoral, cynégétique)	1	e	5,7		25,62
		h	3,03		
	2	e	0,08		
		f	3,07		
	3	f	3,62		
		j	0,25		
	4	e	2,72		
6	c	5,98			
7	d	1,17			
ILS (îlot de sénescence))	3	h	1,03		1,03
ILV (îlot de vieillissement)	3	i	3,05		3,05

- Cf. Carte d'aménagement

#### 2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

<b>Libellé groupe</b> Précisions sur la nature des actions à mener	<b>Code groupe</b>	<b>Unité de gestion linéaire</b> (identifiant)	<b>Longueur (m)</b>
Pistes forestières DFCI (3ème cat.)	RTN	A	849.55
Pistes forestières non DFCI		B	2650.5
Routes forestières DFCI (2ème catégorie)		C	7139.3
Route forestière non DFCI		D1	1876.7
		D2	279 m

## 2.5 Programme d'actions pour la période 2013-2033

### 2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Les seules actions envisagées pour le foncier concerneront l'entretien des limites de la forêt. L'ensemble du périmètre de la forêt a été programmé sur la durée du présent aménagement toutefois, il conviendra de définir des priorités en fonction des actions menées et de l'évolution des milieux qui bordent la forêt.

- Cf. Carte de l'entretien des limites

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FONO1 FONO2	1 2	Ouverture du périmètre de la forêt (marquage à la peinture et débroussaillage)		2255 m 1350 m	4950 (2200) 2970 <b>7920</b>	I
FONE1 FONE2	1 2	Entretien du périmètre (marquage et élagage)		321 m 7037 m	480 (1500) 10 055 <b>11035</b>	E
FONM1 FONM2	1 2	Marquage à la peinture du périmètre		834 m 2422 m	834 (1000) 2422 <b>3256</b>	E
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					22211	
<b>Coût total FONCIER (€) P1</b>					6264	
<b>Coût total FONCIER (€) P2</b>					15447	
<b>Coût total FONCIER (€) Entretien</b>					14291	
<b>Coût total FONCIER (€) Investissement</b>					7920	
<b>Coût moyen annuel total FONCIER (€/an)</b>					1110	
<b>Coût moyen annuel total FONCIER (€/an) Entretien</b>					714	
<b>Coût moyen annuel total FONCIER (€/an) Investissement</b>					396	

### 2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

#### A - Documents de référence à appliquer

Le guide de sylviculture utilisé pour le Pin d'Alep et le Pin noir est celui de la Section Technique Interrégionale Méditerranée de 1993 et du Guide des sylvicultures de montagne Alpes du Sud françaises.

## B - Coupes

- Programme de coupes

### Coupes programmables par années

Année de passage programmée	Unité de programmation de coupe			Groupe	Type de peuplement	Type de coupe National	Surface Sous Parcelle (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations (voir engagements en faveur de la biodiversité au §2.5.3)
	Parcelle	Sous Parcelle	Upc						
2022	1	a	1	AME	FPA	AMEL	42,53	11,84	
2022	1	a	2	AME	FPAM	AMEL	42,53	0,55	
2032	1	b		REG	FPA	RD	2,85	0,95	
2032	1	a	3	AME	FPA	AMEL	42,53	1,15	
2023	2	b	1	REG	FPA	RD	3,46	0,74	
2022	2	b	2	REG	FPA	RE	3,46	2,72	
2022	3	c	1	REG	FPA	RE	7,6	4,35	Conservation des rémanents au sol pour limiter l'érosion lors de l'exploitation. Utilisation de la piste identifiée par l'agent patrimonial pour le débardage des bois.
2032	3	c	2	REG	FPA	RE	7,6	3,25	
2022	4	b	1	REG	FPA	RD	2,74	2,03	
2022	4	a	1	AME	FPA	AMEL	36,12	8,24	
2032	4	a	2	AME	FPA	AMEL	36,12	2,87	
2032	4	b	2	REG	FPA	RD	2,74	0,71	
							Total	39,4	

UPC : unité de programmation de coupe

- Volume présumé récoltable

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter*		Volume bois fort total sur écorce à récolter** ( tige + houppier + taillis )	
	moyenne annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )
AMEL	0.98	19.6	15.56	311.20
REG	2.33	46.6	21.15	422.96
<b>Totaux</b>	<b>3.31</b>	<b>66.2</b>	<b>36.71</b>	<b>734.16</b>

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8 .

\* Tiges précomptables uniquement (seuil de 7.5 cm).

\*\* Tiges précomptables et non précomptables

Pour les houppiers on conservera une proportion de 15 % du volume.

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de la récolte effectuée est à réaliser sur la base de la surface terrière.

## C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

n° UG linéaire	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action amélioration		Long. (m)	Avantages attendus (volumes, surfaces) <b>Précautions</b> (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>Routes forestières non DFCI</b>							
RTND1	2	Route forestière non DFCI : réfection de l'emprise.		1876.7	Intervenir en dehors de la période sensible pour l'avifaune en cas de nidification à proximité (Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc)	(1.5 € le ml) 2815 €	E
RTND2	1	Route forestière à reprendre (non DFCI) : réfection de l'emprise.		279		418,5 €	
<b>Pistes forestières non DFCI</b>							
RTNA	2	Pistes forestières non DFCI : réfection de l'emprise.		2650.5	Intervenir en dehors de la période sensible pour l'avifaune en cas de nidification à proximité (Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc)	3975,75 €	E
				<b>4805.7</b>			
<b>Coût total DESSERTÉ (€)</b>						7209,3	
<b>Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)</b>						360,465	

## D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations (voir aussi les engagements en faveur de la biodiversité au §2.5.3)	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Priorité	Libellé						
1	- Cloisonnement sylvicole à créer - Détourage	8a (ua107)	7.84	mise à distance des tiges à 3 mètres ne pas réaliser les cloisonnements dans le sens de la plus grande pente pour favoriser leur intégration paysagère et limiter les problèmes d'érosion. Conserver un espacement minimum d'au moins 8 mètres.	266 1400	2085 10976 Tot: 13061	I E
1	Dégagement de régénération naturelle de plus de 3 mètres	8b (ua111)	1.11	A réaliser dans les 5 ans	1800	1998	E
1	- Cloisonnement sylvicole à créer - Détourage régénération de plus de 3 mètres (dans les 5 ans)	4a (ua95)	6.01	mise à distance des tiges à 3 m à réaliser dans les 5 ans Ne pas réaliser les cloisonnements dans le sens de la plus grande pente pour favoriser leur intégration paysagère et limiter les problèmes d'érosion. Conserver un espacement minimum d'au moins 8 mètres.	266 1400	1596 8400 Tot: 9996	I E
2	- Cloisonnement sylvicole à créer - Nettoyement, dépressage sur régénération naturelle de plus de 3 mètres	8a (ua 105, 110, 112)	11.39		266 1800	3030 20501 Tot: 23531	I E
2	- Cloisonnement sylvicole à créer - Dépressage	1a2 (ua24)	0.55		266 1400	146 770 Tot: 916	I E
2	- Dépressage de rattrapage	2 a (ua31)	1.58	Passer de 2500 à 1000 tiges/ ha	1400	2212	E
2	Travail du sol après coupe de régénération si pas d'installation de régénération	1d (ua13)	0.95		721	685	I
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€) priorité 1: Investissement</b>						3681	
<b>Entretien</b>						21374	
<b>Total</b>						<b>25055</b>	
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€/an) priorité 1: Investissement</b>						184	
<b>Entretien</b>						1068.7	
<b>Total</b>						<b>1253</b>	
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an) priorité 1</b>						1253	
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€) priorité 2 Investissement</b>						3861	
<b>Entretien</b>						23483	
<b>Total</b>						<b>27344</b>	
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€/an) priorité 2 Investissement</b>						193	
<b>Entretien</b>						1174	
<b>Total</b>						<b>1367</b>	
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an) priorité 2</b>						1367	
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES priorité 1 et 2 (€)</b>						52399	
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES priorité 1 et 2 (€/an)</b>						2620	

## 2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

### A - Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Elles sont intégrées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement (surface boisée)	Ne pas exclure, pour ces îlots, la possibilité d'être éligible à un contrat NATURA 2000 s'ils répondent aux critères de naturalité requis et si le propriétaire s'engage à ne pas y faire d'interventions pendant 30 ans.	3.05
Ilots de sénescence (surface boisée)	De fait, une part importante de la forêt est inexploitable et répond donc à cet objectif. Ne pas exclure, pour ces îlots, la possibilité d'être éligibles à un contrat NATURA 2000 s'ils répondent aux critères de naturalité requis et si le propriétaire s'engage à ne pas y faire d'interventions pendant 30 ans.	1.03
Maintien de milieux ouverts	Le pastoralisme en dehors des sites en régénération favorisera le maintien de milieux ouverts, favorables à de nombreux oiseaux.	60.57*
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	<i>Forêt non concernée par cette mesure</i>	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Maintien de 2 arbres à cavités ou de fort diamètre par hectare et d'un arbre sénescents ou mort par hectare lors des coupes.	
Conservation de bois mort au sol	En dehors des bords de pistes entretenus dans le cadre de la DFCI et pour des enjeux écologiques de maintien des milieux ouverts. A prévoir lors des coupes.	
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	A prévoir lors des coupes.	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Maintien de vieux arbres pour la nidification. Préservation des pelouses à forte valeur patrimoniale. Exclure le passage d'engins de débardage en dehors des pistes autorisées.	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Les feuillus présents en sous étages des futaies résineuses seront conservés lors des coupes.	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	La régénération se fera par semis ou rejets naturels. Le pastoralisme sera exclu de ces zones pour favoriser la croissance des semis.	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Sur les cultures cynégétiques.	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	Aucune plantation n'est prévue sur ces zones.	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Un calendrier adapté sera mis en place dans les zones de quiétude en cas de nidification avérée (Circaète Jean-le-Blanc, Aigle Royal...) par exemple, pour les coupes et travaux, éviter d'intervenir autant que possible entre : le 15 mars et le 30 juillet pour l'Aigle royal et entre le 1er mars et le 30 août pour le Circaète, sur les zones sensibles suivantes : des Contrats, de la Plaine de Vaumartin et du sommet des Palissades.	

\*comprend les groupes hors sylviculture (en évolution naturelle, pastoraux et "incendie")

## B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

*Ces actions, allant au-delà des bonnes pratiques sylvicoles, sont conditionnées par l'obtention de financements externes (contrats Natura 2000 ou autres financements).*

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>Actions à contractualiser</b> (conditionnées par financements externes)							
PRO1	2	Identification et relevé GPS des arbres favorables au maintien de la biodiversité	Les Contrats, nord du Ravin du Brusquet		<i>seule l'absence de récolte est compensée financièrement</i>		I
PRO2	1	mise en place de contrats NATURA 2000 pour la pérennisation des îlots de vieux bois à partir des zones identifiées lors de l'aménagement	Les Contrats	4.08		600€	I
<b>Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)</b>						600 €	
<b>Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)</b>							

### 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

#### A - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

Le maintien du pastoralisme et le maintien de vieux arbres sont une action favorable à la mise en valeur paysagère de l'entrée nord de la forêt (parcelle 1 pour partie).

De manière générale, les mesures de gestion prévues auront un impact limité sur le paysage car elles concernent des peuplements dont la visibilité en externe est faible. De plus, les actions qui y sont programmées ne comprennent pas une transformation radicale des peuplements mais plutôt des éclaircies progressives (dépressages, améliorations). Enfin, les coupes de régénération prévues ne concernent que des unités de gestion dont les surfaces à réaliser sont faibles et elles auront par conséquent un impact visuel limité.

## B - Ressource en eau potable

La forêt n'est pas concernée par cette problématique.

## C – Chasse

- **Etat des lieux**

La pratique de la chasse est régulière sur la forêt, elle concerne les espèces suivantes : lièvre, perdrix rouge, bécasse, sanglier.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Aucun déséquilibre sylvo-cynégétique n'a été observé pour la forêt de la Tour d'Aigues.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€)
Elle se pratique en battue, au poste, ou devant soit. La chasse est concédée pour une modique somme à la société de chasse "L'Amicale Tourraine" par la collectivité	Non communiqués	Se pratique sur toute la forêt	15

- **Programme d'actions Chasse**

En dehors de l'entretien des cultures cynégétiques qui est pris en charge par la société de chasse, il n'y a pas d'aménagements particuliers à réaliser concernant cette activité. Il est rappelé que la création de tout nouvel équipement : point d'eau, culture, zone de nourrissage devra se faire en concertation avec le gestionnaire et la collectivité. Leur entretien est à réaliser dans le respect de la réglementation existante (nourrissage du gibier, circulation sur les pistes). De plus, ces derniers ne devront pas être installés sur des habitats d'intérêts prioritaires et communautaires et ne devront pas comprendre d'OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) ni d'herbicides.

## D - Pastoralisme

- **Etat des lieux**

Localisation	Surface Approximative (ha)	Incidence (positive ou négative) sur le milieu - Observations	Prix de location (€)
<b>Parcours pastoraux actuellement en gestion</b>			
Parcelles cadastrales (E72 à E85)	320	Positive sur les milieux ouverts de pelouses en bordure de pistes	0
<b>Terrains mis en défens</b>	Surface approximative	Période d'application Observations	
La convention précédente stipulait la mise en défens de 58 ha (plaine de Vaumartin, partie sud) sur des secteurs anciennement reboisés.	58	Par conséquent, des secteurs prévus en régénération dans l'aménagement précédent ont été ouverts au pâturage ce qui n'a pas permis le renouvellement de certains peuplements.	

- **Programme d'actions Pastoralisme**

Prévoir la révision de la convention de pâturage en favorisant le pastoralisme sur les bords de pistes DFCI ou non DFCI et sur l'entrée nord de la forêt, éventuellement sur les secteurs en évolution naturelle classés en "hors sylviculture".

Mettre en défens les secteurs identifiés en sylviculture et particulièrement les zones de régénération UG : 3c, 2b, 4b, 1d (14.75 ha).

*Cf. Carte d'aménagement*

## E – Affouage et droits d'usage

- **Etat des lieux**

Il n'y a pas d'attente particulière de la commune concernant cette pratique. Il n'existe pas de peuplements qui pourraient répondre à cette demande sur la forêt, en l'état actuel.

- **Programme d'actions Affouage**

Néant

## F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

La forêt ne présente pas de richesses patrimoniales particulières.

La présence de places à charbonnière est tout de même à signaler car elle témoigne d'une activité forestière passée. Elles ne nécessiteront pas de précautions particulières concernant la gestion forestière.

## 2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sur la forêt, il a été considéré qu'il n'y a pas de risques naturels particuliers, étant donné que l'on a pas identifié de menaces directes pouvant s'exercer sur des enjeux "humain", il n'y aura donc pas d'actions spécifiques à mener sur le territoire de la forêt communale.

Concernant la problématique incendie, en revanche, certaines actions courantes de sylviculture prévues dans le cadre de cet aménagement pour le maintien des peuplements forestiers (coupes d'amélioration, travaux d'entretien des plantations) contribueront également à limiter le risque incendie en forêt (diminution de la densité des peuplements...).

Cf. Tableau des coupes et travaux (§ 2.5.2).

## 2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

### A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

La forêt fait l'objet d'un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies, définissant des priorités par massif forestier, au titre de l'article L 321.6 du Code Forestier.

D'autre part, un arrêté départemental réglemente la circulation dans le massif durant la période estivale.

Un arrêté préfectoral du 8 janvier 2007 interdit également la circulation sur l'ensemble des pistes du massif du Luberon.

- **Etat des lieux**

La ligne de chemin de fer située dans la vallée de la Durance est un facteur de risque accru pour la forêt et elle a déjà été à l'origine de plusieurs départs de feux sur la forêt.

#### **Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI)**

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Points noirs existants
3 Citernes de 60 m <sup>3</sup>	oui	Bon	
Pistes de 2ème catégorie Et 3ème catégorie	oui	Bon	Pas de barrières qui limitent la circulation sur les pistes

Cf. Carte de la DFCI

- Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisa-tion ou n° UG linéaire	Quantités	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>Equipements</b>							
	2	Entretien du débroussaillage autour des citernes de DFCI	2.35 ha	3		2350	E
<b>Travaux spécifiques</b>							
	1	<u>Débroussaillage des BDS :</u> 2*20 m (2ème catégorie) 2*7 m (3ème catégorie) 2*5 m (pistes non DFCI)  <u>Entretien des pistes:</u> 5894.6 m en 2ème catégorie 2328 m en 3ème catégorie		23.5 ha 3.26 ha 4.8 ha	Veiller à ne pas détruire les stations de plantes patrimoniales répertoriées	(1000€/ha) 23500 3260 4800  8842 3492	E
INC	1	Maintien du pastoralisme sur les BDS et les secteurs favorables à l'accueil du public (parcelle 1)	Bords des BDS, et des autres dessertes, équipements de DFCI (citernes) et entrée nord de la forêt	42 ha			E
<b>Coût total DFCI (€)</b>						50344	
<b>Coût moyen annuel DFCI (€/an)</b>						2517	
<b>Coût restant à la charge de la commune (€/an)*</b>						927,25	

Les travaux réalisés sur les équipements classés DFCI au PDPFI sont subventionnés à 80 % par le CFM, les 20 % restant entrent dans le bilan financier de la commune.

- Documents techniques de référence**

Guide technique du forestier méditerranéen français ; partie guide pratique « Protection des forêts contre l'incendie » (CEMAGREF Aix-en-Provence – 1990).

*Cf. Carte d'aménagement*

## B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Aucun déséquilibre n'a été relevé sur la forêt

## C – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

La forêt n'a pas fait l'objet de crises sanitaires particulières. On peut toutefois rappeler que les peuplements de Pin d'Alep ont été touchés par le chancre en 1995 (Source : aménagement forestier de 1996).

Des jaunissements au printemps ont été constatés sur une Unité de gestion de Pin Brutia mais un diagnostic plus approfondi reste à poser pour confirmer la présence éventuelle d'un parasite : la Ciccadelle des aiguilles du Pin (*Haematoloma dorsata*).

### 2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

#### A - Certification PEFC

La commune n'a pas entrepris une démarche de certification au titre de la garantie de gestion durable, et ne souhaitait pas le faire au moment du recueil des besoins réalisé auprès de celle-ci dans le cadre du présent aménagement et au cours de la première phase de consultation.

### 2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

- **Rappels des grands objectifs du Document d'Objectif de la ZPS :**

L'aménagement forestier permettra globalement le maintien d'une production de bois tout en concourant aux objectifs du DOCOB. En effet, ceux-ci ont été intégrés dès la définition des objectifs de gestion ainsi que dans la programmation des actions de gestion de ce plan d'aménagement forestier :

- Le maintien et la restauration des populations d'oiseaux et de leurs Habitats avec le maintien des milieux ouverts semi- ouverts et forestiers,
- Assurer la quiétude des sites de nidification en période de reproduction avec un calendrier des interventions adapté sur les sites de quiétude,
- Eviter la perturbation des milieux ouverts en période de reproduction avec un calendrier adapté dans la mesure du possible lors des travaux de broyage,
- Maintenir et renouveler des vieux arbres d'intérêt écologique dans l'ensemble des massifs forestiers avec le maintien d'arbres habitat disséminés et la création d'îlots de vieux bois,
- Conserver un milieu forestier favorable,
- Conserver les milieux ouverts (entretien pastoral).

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la ZPS.**

Référence : instruction NDS-08-G-1516 (fin du § 5).

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan	
	surf. <sup>1</sup> (ha)	surf. <sup>2</sup> (ha)			
Aigle de bonelli <i>Hieraetus fasciatus</i> Circaète Jean le Blanc, <i>Circaetus gallicus</i> Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> (présence à confirmer) Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>		Création d'îlots de vieillissement et de sénescence	4.08	Positif	
		Coupe de bois	39.4	Ces espèces ne nichent pas ou plus sur la forêt mais certaines sont installées à proximité par conséquent en l'état actuel on ne relève pas d'impacts directs de la gestion forestière sur ces espèces. Aucun impact car les coupes et travaux se situeront en dehors des sites de nidification identifiés (sauf pour la bondrée non encore localisée). Toutefois, sur le plus long terme un travail en concertation avec l'animateur du site N2000, l'ornithologue du PNRL et les correspondants du réseau avifaune de l'ONF pourront favoriser une meilleure prise en compte de ces espèces, si elles venaient à réinvestir la forêt pour nicher, en particulier avec un calendrier d'intervention adapté à proximité des sites de nidification avérés (pas d'intervention entre le 1er mars et le 30 juillet).	Neutre
		Travail du sol	0.95		
		Travaux sylvicoles (dépressage, cloisonnements...)	28.5		
		Le pastoralisme permet le maintien de milieux ouverts sur les équipements DFCI (aire de chasse)	60	Positif	
		Entretien des emprises de pistes	13 km	Neutre	
		Entretien des BDS et équipement DFCI	33	Positif	
Milan noir <i>Milvus migrans</i> Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i> Vautour percnoptère <i>Néophron percnopterus</i>		Aucune		Positif	

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés		Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. <sup>1</sup> (ha)		surf. <sup>2</sup> (ha)		
Hibou Grand duc <i>Bubo bubo</i> Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i> Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>		Le pastoralisme permet le maintien de milieux ouverts sur les équipements DFCI (aire de chasse)	60	Il n'existe pas de véritables falaises sur la forêt soumise de la Tour d'Aigues, ces espèces fréquentent plutôt les milieux ouverts de la forêt pour leur alimentation et à ce titre, elles ne seront pas directement impactées par la gestion forestière.	Positif
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i> Pie-grièche méridionale <i>Lanius meridionalis</i> Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i> Alouette lulu <i>Lullula arborea</i> Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i> Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i> Fauvette à lunette <i>Sylvia conspicillata</i> Fauvette passerinette <i>Sylvia cantillans</i>		Les coupes et travaux dans la pinède n'ont pas d'impact significatif sur ces espèces qui fréquentent plutôt les milieux ouverts.	39.4ha de coupe	Ces espèces fréquentent plutôt les milieux ouverts, elles ne seront pas directement impactées par la gestion forestière. Exclure le passage d'engins de débardage en dehors des pistes autorisées.	Neutre
		Le pastoralisme qui permet le maintien de milieux ouverts sur les équipements DFCI, et sur les milieux ouverts (aire de chasse).	60ha de pastoralisme	Maintenir le pastoralisme sur les BDS les bords de pistes et l'entrée de la forêt (25 ha) ainsi que sur les secteurs en évolution naturelle.	Positif
		Les travaux d'entretien des BDS peuvent impacter ponctuellement des couvées s'ils sont réalisés au printemps mais leur impact est d'abord positif car ils permettent le maintien des milieux ouverts.	31 ha de BDS	Dans la mesure du possible, les interventions auront lieu entre le 15 août et le 15 mars, l'objectif prioritaire restant le maintien des milieux ouverts à long terme. Toutefois, les surfaces travaillées seront faibles (19 ha) par rapport aux milieux en libre évolution qui existent sur la forêt et où il n'y aura aucune intervention (35 ha).	Négligeable/Positif (maintien de milieux ouverts)
<b>L'absence d'effets notables et dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000. L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB</b>					<b>oui</b>

surf.<sup>1</sup> : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt (si surface connue).

surf.<sup>2</sup> : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement.

#### Conclusion:

La gestion forestière menée sur la forêt n'aura pas d'impact sur les espèces d'intérêt communautaire parce qu'elle ne s'appliquera pas sur les secteurs de plus fortes sensibilités identifiés sur le massif (hors zones de nidification des grands rapaces...). Toutefois, s'il y avait nécessité, des mesures particulières seraient mises en oeuvre pour la préservation des milieux et des espèces à enjeux forts (adaptation des calendriers de travaux et coupes en dehors de la période sensible pour les espèces remarquables, choix de l'emplacement des chemins de débardage...). Au regard des enjeux actuels qui s'exercent sur la forêt, elle est donc compatible avec les grandes orientations de gestion du DOCOB en proposant notamment le maintien et l'entretien des milieux ouverts (milieu en évolution naturelle, pastoralisme....), et des milieux forestiers (îlots de vieillissement et de sénescence, arbres pour la biodiversité, conservation et renouvellement du patrimoine forestier) et des espèces remarquables associées.

## Signatures et mention des consultations réglementaires

**Rédigé le :** 28 mai 2013 **par :** TREBUCHON Valérie chef de projet

**Vérifié le :** 04 juin 2013 **par :** DOMINGUEZ Marc  
Responsable aménagement



**Proposé le :** **par :** LLAMAS Hervé

Ce document a également été réalisé avec la participation de M. RIEU Patrice (Agent Patrimonial retraité).

Les consultations avec la collectivité se sont déroulées avec la participation des personnels ONF suivants:

M. GUYOT Jérôme (Responsable UT Luberon) et M. BAUDIN Roger (Agent Patrimonial).

M. LEMAIRE Gil pour la reproduction cartographique.  
Mme DEVOS Nicole (mise en forme du document).